

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme de Clarac

Règlement Graphique

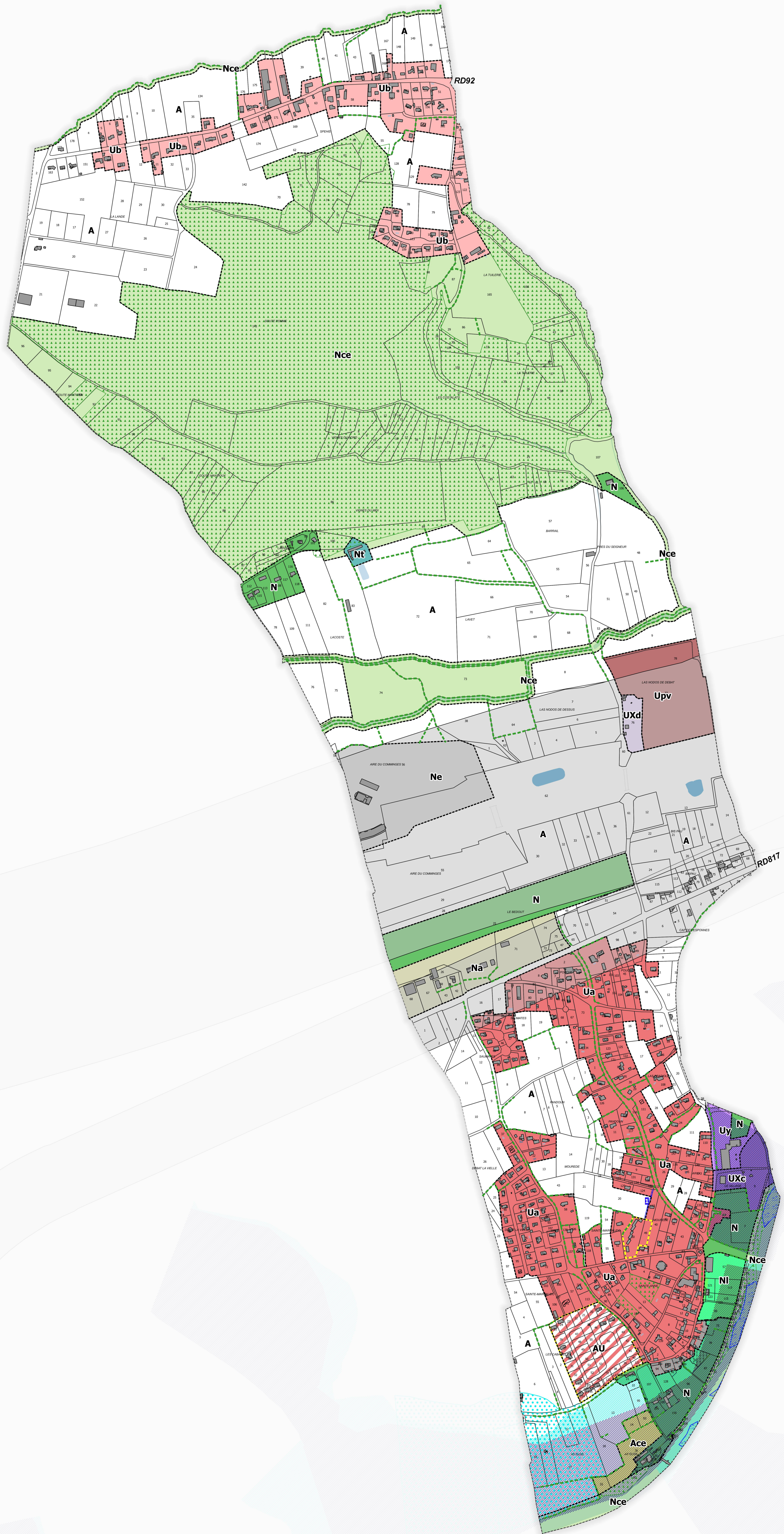
Décembre 2022

Echelle 1/5 000

8 32 0913



ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.artelgroup.com



Nom des zones Origine DGFP Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2020

- Ua : Zone urbaine du bourg
- Ub : Zone urbaine du quartier Spehis
- Uy : Zone dédiée au site d'implantation du SIVOM
- UXc : Zone dédiée au site de concassage et de stockage de matériaux
- UXd : Zone dédiée au stockage de résidus de bois
- Upv : Zone dédiée aux énergies photovoltaïque au sol
- AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- N : Zone naturelle
- Na : Secteur de l'aérodrome
- Ne : Secteur d'équipements relatifs à l'autoroute A64
- Ni : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
- Nt : Secteur dédié aux extensions des hébergements touristiques et leurs annexes
- Nce : Zone de préservation des continuités écologiques
- A : Zone agricole
- Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques

Prescriptions

- Secteur soumis à OAP au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Elément de paysage identifié au titre de l'article L.151-23 du CU : zones humides
- Elément de paysage identifié au titre de l'article L.151-23 du CU : boisements
- Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Zone inondable (étude hydrogéomorphologique DDT 2008)

- Aléa faible à moyen en crue exceptionnelle
- Aléa fort en crue exceptionnelle

Information

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre : zone de bruit
- Périmètre de protection de captage

Numéro ER	Objets	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement piéton	280 m ²	Commune